



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE QUARTIER DU JEUDI 8 DECEMBRE 2011

Ordre du jour :

Election du Conseil de Quartier.

Préambule :

Bamadi SANOKHO et Nama CAMARA ont animé la réunion. Nama CAMARA est l'élu référent du Conseil de quartier.

Kawtare ALA, l'agent de développement social référent sur le quartier, s'est chargée de l'élaboration de ce compte-rendu.

Excusés : Mylène FILLION, Sara FONSECA, Christine SEVE.

I. Présentation des Conseils de Quartier.

Historique des Conseils de Quartier

- 27 mars 2003 : Un texte d'orientation sur la démocratie locale est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.
- Élaboration de la charte des conseils de quartiers, adoptée en février 2006.
- Septembre 2006 : Assemblées constituantes des conseils de quartiers. Les conseils de quartier ont essentiellement un rôle d'animation de la vie démocratique du quartier.
- Novembre 2008 : Réunion bilan du fonctionnement des conseils de quartiers, suivi en avril 2009 de rencontres des différents collectifs de la vie citoyenne et démocratique dans l'objectif de Simplifier la charte après 3 ans de fonctionnement pour améliorer le fonctionnement et favoriser la participation
- Juin 2009 : Adoption de la charte modifiée des conseils de quartiers au Conseil Municipal

Octobre 2009 : Désignation des conseils de quartier 2009-2011
Décembre 2011 : Renouvellement des conseils de quartier

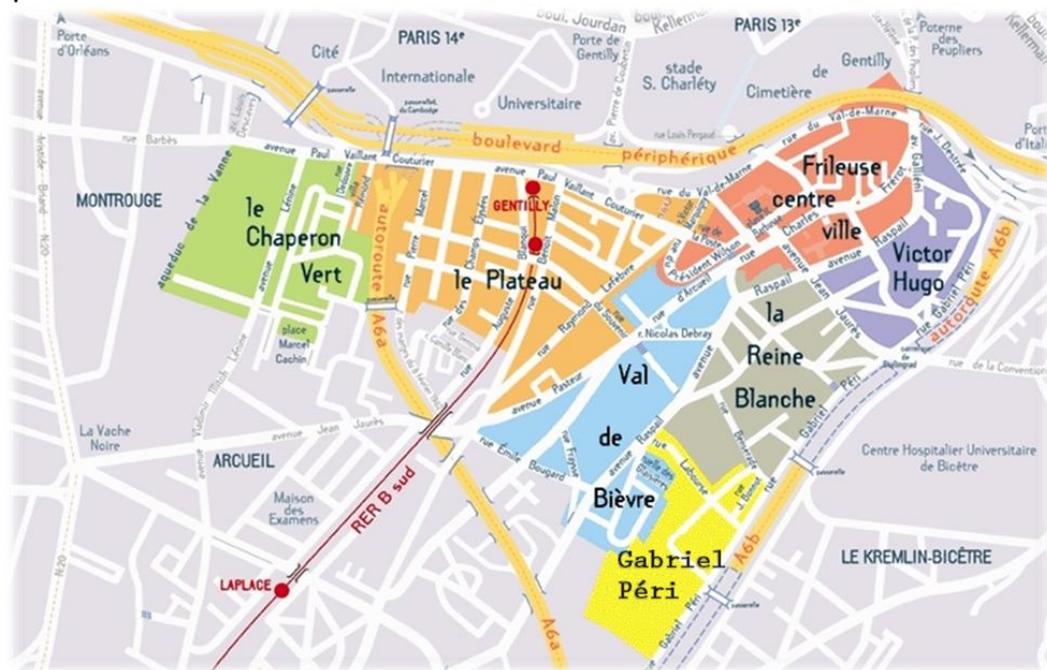
La nouvelle Charte des Conseils de Quartier

Objectifs :

- *Impulser et dynamiser la vie de chaque quartier en relation avec l'ensemble de la ville autour d'un projet à dimension sociale, urbaine, économique et culturelle.*
- *Favoriser une participation permanente des populations, suivie d'effets, pour que tous les citoyens puissent constater que leur intervention compte et produit des changements concrets dans leur vie et dans la ville.*
- *Encourager toute initiative visant à inventer et expérimenter de nouvelles pratiques démocratiques et à promouvoir l'intervention, l'autonomie et la responsabilité des citoyens.*

Il existe sept quartiers : Centre ville, Chaperon vert, Gabriel Péri, Plateau, Reine Blanche, Val de Bièvre, Victor Hugo.

Chaque quartier est doté d'un conseil du même nom.



L'Assemblée Générale de Quartier

Tous les habitants (citoyens français ou étrangers) du quartier sont invités à l'assemblée générale de quartier. Les conseils de quartiers sont élus lors de l'assemblée générale de quartier, présidé par un conseiller municipal délégué par le maire de Gentilly.

Les assemblées générales de quartier ont lieu au moins 2 fois par an.

L'Elu référent

Le conseiller municipal délégué par le maire de Gentilly sera *l'élu référent* du conseil de quartier. Son rôle est de faciliter le travail entre le conseil de quartier et la municipalité. Il est à la charnière entre eux. L'élu référent n'est pas chargé de l'animation du conseil de quartier, ni d'un quelconque contrôle. Proche et disponible, il est un point d'appui pour tisser des liens dans l'ensemble du quartier. Il pourra faciliter le travail et les actions du conseil de quartier. En s'assurant de l'application de la charte, il se porte garant de la démocratie au sein du conseil de quartier et du respect des engagements de la ville à l'égard de celui-ci. Sa présence est facultative lors des réunions du conseil de quartier.

Le conseil de quartier

Le conseil de quartier doit être composé d'au moins 10 membres. Il est désigné pour une période de 2 ans

Lors de l'élection des membres du conseil de quartier, les principes suivants doivent être pris en compte :

a) s'assurer de la diversité des lieux d'habitation, de la "diversité sociale", de la diversité politique, de la diversité des tranches d'âge, de la parité hommes/femmes, de la motivation ...

b) s'assurer aussi de la participation d'acteurs organisés du quartier : conseil d'école, associations de quartier, amicales de locataires, entreprises (C.E., direction), organisations syndicales, artisans, commerçants

Le conseil de quartier se dote d'une direction collégiale de trois membres représentatifs de la diversité du conseil de quartier.

Un Conseiller municipal ne peut pas être membre de ce trio. Ce trio assure le bon fonctionnement du conseil de quartier. Il constitue l'interlocuteur du conseil municipal.

Les prérogatives et responsabilités des conseils de quartier sont définies ainsi :

1. Concertation et animation de la vie locale
2. Actions : projets et propositions
3. Avis obligatoires et facultatifs

La place de l'enfance : favoriser l'expression des enfants et des jeunes

Les moyens humains

Le service des antennes de quartier est chargé d'assister les conseils de quartier. Un agent de développement social est en relation avec la direction collégiale du conseil de

quartier. L'élu référent est l'interlocuteur entre le conseil de quartier et le conseil municipal.

Les moyens financiers

Le Conseil Municipal décide d'une enveloppe budgétaire destinée au bon fonctionnement des conseils de quartier et à la réalisation des projets proposés.

Les moyens matériels

La ville mettra à la disposition du conseil de quartier un lieu permettant de se réunir, de travailler et de communiquer.

Conférence annuelle

Une conférence annuelle convoquée par le maire réunit les conseillers municipaux et les conseils de quartier pour :

- Établir un rapport d'activité
- Débattre des grands projets de ville
- Proposer des orientations de travail pour l'année à venir

Chaque conseil de quartier désigne au moins 15 délégués à la conférence annuelle (les 10 membres actifs + 5 habitants élus lors d'une réunion de l'assemblée générale de quartier)

II. Les échanges.

Bilan du conseil de quartier 2009–2011

- Initiative de la fin de la couverture A6B du 10 décembre: Mauvaise communication autour de l'initiative. Le conseil de quartier n'a pas été associé alors même qu'il était à l'origine de la proposition d'événement festif associant l'ensemble des riverains et des ouvriers pour marquer la couverture.
- Informations relatives à la vie de quartier telles que les travaux, ... : Besoin de travailler sur l'amélioration de la diffusion des informations entre le CDQ, la population et les divers interlocuteurs.
- Toit et Joie : beaucoup de rencontres et d'investissement du CDQ mais sans avoir le sentiment d'une prise en compte réelle de leurs retours et des problématiques soulevées.
- Nombreux interlocuteurs : Besoin de travailler sur un éclaircissement des missions dédiées à chacun des partenaires afin que le CDQ puisse mieux cibler ces interlocuteurs sur les différents sujets: ville, bailleurs, CG , ...
- Coliposte : Sentiment que l'action menée est peu probante. Après chaque rencontre le problème se règle et recommence quelques jours après...
- Problématique habitat/cadre de vie au 162 : Besoin d'organiser une rencontre entre l'amicale des locataires et le CDQ afin de coordonner les actions liées , l'environnement du quartier,... Beaucoup d'habitants se plaignent mais le conseil de quartier n'a pas réussi à trouver une forme qui leur permette de soutenir leurs démarches. Plusieurs

questionnaires ont été adressés à l'ensemble des habitants sans avoir de retours conséquents qui permettent d'envisager une quelconque action.

- Projet sur la ville : Nécessité de travailler avec les différents CDQ sur le suivi des projets sur la ville : PLU, construction, stationnement...
- Jardin partagé : Terrain de pétanque, nettoyage... réfléchir à un travail partenarial avec la ville sur certaines actions
- Etat de Péril rue Jean Louis : aucune information sur cette situation depuis des années

Manque de moyen humains : Trouver de nouvelles initiatives et actions qui permettent de rassembler tous les secteurs (162, zone pavillonnaire, Soleil Levant,..)

III. Liste des membres du Conseil de Quartier.

12 conseillers de quartier ont été cooptés lors de l'assemblée générale de quartier.

Les conseillers du quartier Gabriel Péri sont donc :

- Madame ALBA Anne-Elisabeth
- Madame FONSECA Sara
- Monsieur GONÇALVES Arnold
- Monsieur LARPIN Frédéric
- Monsieur LAUNAY Didier Rémy
- Monsieur MENGUAL Georges
- Monsieur MUGNIERY Alain
- Madame OUALID Magali
- Monsieur PIEDAGNEL Robert
- Madame SEVE Christine
- Monsieur SISSOKO Moussa
- Monsieur VILLAOSLADA Philippe